



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Actualisé le 08/01/2019

Les installations comprennent :

- 2 courts extérieurs (Aigrefeuille s/ Maine – Complexe sportif des Richardières – Courts «Bleu» et «Vert»)
- 3 salles omnisports (Remouillé – Complexe sportif Arsène Beauchêne et Aigrefeuille s/ Maine – Complexe sportif des Richardières et Gymnase du Fief)

Chaque membre du bureau est responsable du bon fonctionnement du club.

Article 1 : Adhésion au club Tennis Club Aigrefeuille T.C.A.R)

Seuls sont membres du club les personnes à jour de leur cotisation annuelle et ayant pris connaissance du règlement intérieur. La cotisation annuelle est valable du 1er Septembre au 31 Août de l'année suivante. Le montant de la cotisation annuelle est révisé chaque année et soumis à l'approbation de bureau du TCAR.

Article 2 : Licence et Assurances

Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Tennis. Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident. Cette assurance agit :

- en individuelle lorsque le licencié est victime d'un accident lors de la pratique du tennis (y compris lors de déplacements, d'animations...pour le compte du club).



- en responsabilité civile vis-à-vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage. Le licencié peut souscrire des garanties supplémentaires s'il le souhaite.

Article 3 : Accès aux courts et réservations

L'accès aux courts extérieurs et intérieurs est **autorisé de 8h00 à 23h00** aux membres du club à jour de leur cotisation, et doit avoir fait l'objet d'une réservation sur le site internet du TCAR. Un calendrier des jours et des heures d'utilisation est affiché sur le site internet du club :

<http://www.TCAR44.com>

L'accès aux courts extérieurs se fait avec une carte d'accès qui sera fourni contre une caution de 20€. L'accès aux salles d'Aigrefeuille se fait avec un badge qui sera fourni contre une caution de 30€.

Les salles omnisports sont utilisées par les différentes disciplines suivant un calendrier défini chaque année en relation et avec l'accord des municipalités d'Aigrefeuille-sur-Maine et Remouillé, propriétaires des lieux.

Un planning est affiché dans chaque salle, en cas de litige, priorité au sport dont c'est le créneau.

Un code d'accès pour la fermeture de la salle omnisports de Remouillé est communiqué par mail ou verbalement à chaque adhérent s'étant acquitté de sa cotisation. Ce code est confidentiel, modifiable à l'initiative des membres du bureau, et ne doit pas faire l'objet de communication à des non licenciés. Toute modification du code fera l'objet d'une information préalable.

L'éclairage des salles est à la disposition des joueurs jusqu'à 23h. Les derniers joueurs devront lors de leur départ :

- démonter et ranger les équipements (filets, piquets, poteaux) dans les coffres prévus à cet effet,
- éteindre l'éclairage des salles et annexes,
- s'assurer que toutes les portes sont fermées avant de quitter la salle, et les équipements,



- et pour la salle de Remouillé, remettre la clé dans son boîtier et en vérifier le verrouillage quelques soient les circonstances.

Les jours d'affluence, le temps d'occupation du court est limité à 1 heure en simple comme en double. Les courts extérieurs ne disposent pas d'éclairage, leur accès est autorisé jusqu'au coucher du soleil. **Priorité aux joueurs ayant réservé leur créneau.**

Article 4 : Ecole de tennis et déplacements

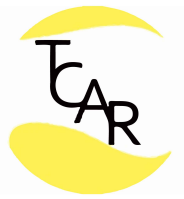
Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s'assurer de la présence d'un éducateur pour les accueillir. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité de l'éducateur. L'inscription d'un enfant à l'école de tennis entraîne l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité (compétition, entraînement...). Si un intermédiaire se charge de l'accompagnement des enfants (hypothèse où les cours ont lieu pendant le temps scolaire) la clause de responsabilité devra être prévue et bien défini dans la convention passée entre le club et cet intermédiaire.

Article 5 : Tenue

Les chaussures de sport sont obligatoires et doivent être adaptées à la pratique du tennis. Dans les salles omnisports il est recommandé d'utiliser une deuxième paire de chaussures, propre et adaptée.

Article 6 : Entretien

Les courts et leurs abords doivent être maintenus en parfait état de propreté et tout déchet doit être déposé dans les poubelles prévues à cet effet sur les courts.



Article 7 : Discipline

Il est interdit de fumer et devapoter sur les courts et dans les salles. Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts, sauf activité organisée en accord avec le club. Les membres du Comité de direction ont vocation à pénétrer sur les courts pour régler tout litige en suspens. En cas de faute grave d'un adhérent, le comité de direction peut procéder à sa radiation temporaire ou définitive. Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance sur les courts et dans l'enceinte du club.

Article 8 : Perte et vol

Le club décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du club.

Article 9 : Droit d'image

Les joueurs(ses) et parents de licenciés mineurs autorisent le club à diffuser leur image dans la presse ou sur le site internet (<http://www.TCAR44.com>) ou tout support média.

Article 10: Présence non autorisée d'un animal à l'intérieur des enceintes sportives utilisées par le TCAR

Le club n'accepte pas la présence d'un animal dans l'enceinte d'un court de tennis.



Article 11 : Acceptation du règlement

L'adhésion au club entraîne l'acceptation et le respect de toutes les clauses du présent règlement.

Le bureau du TCAR Le 08/01/2019



ANNEXE – actualisée le 8/01/2019

Le bureau du TCAR :

Président : Yves-Antoine HARSCOËT aigrefeuilletennis@gmail.com

Vice-président: Christophe BERINGUIER aigrefeuilletennis@gmail.com

Secrétaire : Sandrine DANIEL aigrefeuilletennis@gmail.com

Trésorier : Frédéric LABRUNE aigrefeuilletennis@gmail.com

Secrétaire-adjoint, partie sportive: Jérôme GILBERT aigrefeuilletennis@gmail.com

Membres actifs : Kévin CLENET, Joselito LOUETTE, Didier PIERRE, Charles PRENEAU, Didier VENET, Jérôme DABIN